

## Le gros mensonge du grand rabbin

\*\*\*\*\*

par Robert Faurisson

\*\*\*\*\*

Le 13 octobre [2000], le grand rabbin de France, Joseph Sitruk, n'a pas craint de lancer sur les ondes:

Nous avons appris que [dans une école juive du XIXe arrondissement de Paris] des Jeunes gens avaient été poignardés, six précisément. L'un d'eux est décédé des suites de ses blessures. C'est extrêmement grave. C'est la première fois qu'un juif est assassiné en France, depuis la guerre, parce qu'il est juif et uniquement parce qu'il est juif.

C'est de Jérusalem, où il s'était rendu pour la fête des Cabanes, que J. Sitruk a lancé la nouvelle sur *France-Inter* et sur *Radio J*. Il a précisé que la mort du jeune Palestinien Mohammed Al-Dourra, tué par des soldats israéliens, était certes regrettable mais qu'elle avait désormais son pendant avec l'assassinat d'un jeune écolier juif à Paris. Juste avant de lancer la nouvelle et de livrer ce commentaire. J. Sitruk avait tenu des propos sur la nécessité en cette période trouble de ne rien dire qui pût aggraver la situation.

Le bon rabbin avait menti. De A à Z. Ou bien, si l'on veut, il avait propagé un mensonge. «Menteur» ou «bonimenteur», on a le choix du mot propre. Aucun enfant juif n'avait été poignardé, aucun n'avait été blessé, aucun n'était mort.

La nouvelle était fausse. Elle n'était qu'un truc. François Brigneau nous avait prévenus: «Le grand rabbin Sitruk... Oh! C'est un modeste... Il en a bien plus!»

### La ressemblance avec la rumeur d'Auschwitz

On a là, sous une forme réduite, le processus de fabrication du mythe d'Auschwitz avec tous ses ingrédients habituels:

- 1/ une ou des rumeurs nées de la peur et de la constante effervescence juives;
- 2/ l'occasion rêvée de se plaindre des *goïm* et de se présenter en victimes de leur méchanceté;
- 3/ la crédulité d'esprits préparés dès l'enfance à recueillir ce type de fausses nouvelles;
- 4/ le refus de vérifier la croustillante information;
- 5/ l'aplomb dans l'affirmation;
- 6/ l'amour du pieux mensonge que nourrit une haine atavique;
- 7/ le recours à la complaisance des médias où l'on a ses grandes et ses petites entrées;
- 8/ la tranquille assurance qu'on ne vous demandera pas de fournir immédiatement vos preuves;
- 9/ l'idée que, puisque c'est bon pour les juifs, c'est bon à proclamer même si, par la suite, on risque de vous infliger un démenti: de toute manière, on aura semé et la graine germera;
- 10/ le discours humanitaire où s'enrobe la marchandise.

Le bon rabbin ne nous aura épargné ni le chiffre six ni la rengaine selon laquelle, quand un Juif est tué, c'est «parce qu'il est juif et uniquement parce qu'il est juif», étant entendu que, lorsque des enfants allemands sont phosphorés ou des enfants palestiniens tués d'une balle, ce ne saurait être en leur unique qualité d'Allemands ou de Palestiniens.

### La différence avec la rumeur d'Auschwitz

Presque sitôt née, la rumeur de Paris a été démentie. C'est que l'enquête a été permise, et facile. La police s'est rendue sur place, a constaté qu'il s'agissait d'un bobard, a été autorisée à le dire et les médias ont bien voulu répercuter la nouvelle. La France est en paix. Ne participant à aucun conflit mondial, sa propagande n'avait nul besoin de pareille invention.

Pendant la seconde guerre mondiale, il en allait tout autrement. En 1944, à Bratislava (Slovaquie), le rabbin d'origine hongroise Dov Weissmandel concoctait à sa manière le ragot des chambres à gaz d'Auschwitz (Haute-Silésie) où, d'après lui, les SS tuaient

systématiquement des hommes, des femmes et des enfants «parce qu'ils étaient juifs et uniquement parce qu'ils étaient juifs». Puis, il lançait l'information vers ses coreligionnaires de Suisse, qui, à leur tour, la propulsaient en direction de Londres et de Washington. Instantanément, les autorités britanniques détectèrent le mensonge. Déjà un an auparavant, en août 1943, elles avaient averti les autorités américaines de ce genre d'intoxication et ces dernières avaient, sur-le-champ, suivi les conseils de prudence des Britanniques. Mais, aux Etats-Unis, le rabbin Stephen Wise, président du Congrès juif mondial, entrainé en lice et, avec son compère Morgenthau, secrétaire d'Etat au Trésor et ami de Roosevelt, orchestrait une formidable campagne sur le thème des atrocités nazies. Personne, bien sûr, n'alla enquêter sur place, en Haute-Silésie ou en Slovaquie, soit sur les réalités d'Auschwitz, soit sur la personnalité de Weissmandel soit sur ses sources et sur ses méthodes de travail. En septembre 1944, le Dr Rossel, représentant du Comité international de la Croix-Rouge, s'était rendu dans le camp d'Auschwitz et n'y avait rien constaté d'anormal alors que, pourtant, il avait auparavant recueilli la rumeur de l'existence d'une chambre à gaz; la rumeur avait circulé au dehors du camp mais, dans le camp lui-même, personne n'en avait parlé. Quelques mois plus tard survint la défaite allemande, avec l'hallali, la curée et le régal des vautours. Le Grand Mensonge de l'extermination des juifs prit son envol. La police de la pensée, la justice des vainqueurs, la pendaison des vaincus, tout concourut au succès de l'imposture. Aujourd'hui encore, en France et en bien d'autres pays du globe, celui qui conteste les fables du rabbin Weissmandel et du rabbin Wise se retrouve devant les tribunaux et parfois en prison.

A la différence de son confrère hungaro-slovaque ou de son confrère américain, le grand rabbin Sitruk n'a pu bénéficier ni de ce concours de circonstances guerrières, ni de l'aide d'Ubu justicier

### Un coreligionnaire à la rescousse

Heureusement pour lui, l'un de ses coreligionnaires s'est porté à son secours. Dans les colonnes du *Monde*, Henri Tincq a sauvé son grand rabbin. Il a titré: «Le grand rabbin de France victime des rumeurs» (15 octobre 2000, p. 4). Oui, on a bien lu: J. Sitruk a été et il est une **victime**. Il n'est pas l'auteur d'un gros mensonge. Il n'en est pas, à tout le moins, le propagateur. Il est une victime, on vous le dit. Et le corps de l'article nous le répète. Le grand rabbin ne mérite pas les reproches que certains lui adressent. Il faut comprendre que la communauté juive était en émoi. Elle bruissait de rumeurs. Il était donc difficile, en pareil cas, pour un rabbin, quelque grand qu'il fût, de distinguer le bon grain de l'ivraie. Tout juste peut-on le gronder. Il a, disent certaines de ses ouailles, fait preuve d'une «extrême imprudence» et il aurait dû «éviter de propager des informations non vérifiées». Il a causé du tort à la communauté, ce qui est infiniment plus grave qu'un gros et pieux mensonge.

Le plus piquant est que le journaliste en vienne à écrire:

«De telles rumeurs, on en reçoit une cinquantaine par heure!», dit-on dans les radios juives: femmes poussées sous le métro, enfants agressés à la sortie du lycée Yavané (13<sup>e</sup> arrondissement), etc.

Là encore se retrouve une partie constitutive de la fabrication du mythe de la Shoah. Sous la kippa, les cerveaux s'échauffent. Au feu des enchères et des surenchères dans l'horreur, c'est à qui en remettra le plus. Pendant la guerre, la propagande juive avait ainsi lancé comme à plaisir les ragots les plus divers et les plus contradictoires sur l'art et la manière qu'auraient eus les SS, parfois en un seul et même lieu, de tuer les juifs: au gaz, à l'électricité, à l'eau bouillante, à la chaux vive, à l'acide cyanhydrique, à l'oxyde de carbone, au gaz carbonique, à l'insecticide, à la piqûre d'air, à la pompe à créer le vide, à la corde, à la massue, au chien dressé pour vous mordre les parties, à coups de pelle, au four crématoire, au haut fourneau, au feu de plein air sur bûchers ou dans des fosses, à la suffocation, à l'expérience médicale, au fracassement de crânes de bébés ou d'enfants contre des murs, au tir à la cible debout ou couché, etc. Bien sûr, à la différence de l'emplacement de Katyn et d'autres lieux où les Soviétiques ont commis leurs massacres, on n'a pas trouvé trace des gigantesques fosses communes qui auraient dû contenir, à Babi Yar ou ailleurs, les restes des millions de juifs prétendument exécutés par les *Einsatzgruppen*. Bien sur encore, on ne s'est pas soucié de nous expliquer comment, s'il avait existé une politique d'extermination physique des juifs, il avait pu se faire que des cours martiales allemandes, sur le front russe et en d'autres points d'Europe, condamnent à la peine capitale des Allemands jugés coupables d'avoir tué ne fût-ce qu'un juif ou une juive.

### Une leçon

Aidé de son coreligionnaire Henri Tincq, le grand rabbin Joseph Sitruk aura involontairement aidé l'historien épris d'exactitude à se faire comprendre du grand public. Le gros mensonge du grand rabbin et les explications embarrassées du journaliste de service nous offrent en réduction (en anglais, «in a nutshell»), dans une coquille de noix) une idée de la manière dont s'est créé, lancé et, du point de vue des historiens honnêtes, **effondré** le mythe de l'«Holocauste» ou de la Shoah.

C'est ce qui s'appelle une leçon d'histoire, une bonne leçon en vérité.

24 octobre 2000

Paru dans *Etudes révisionnistes*, volume I, 2001, p. 124-128.  
[Première mise au net: 28 mars 2001]

---

Ce texte a été affiché sur Internet à des fins purement éducatives, pour encourager la recherche, sur une base non-commerciale et pour une utilisation mesurée par le Secrétariat international de l'Association des Anciens Amateurs de Récits de Guerre et d'Holocauste (AAARGH). L'adresse électronique du Secrétariat est <[\[email protected\]](mailto:email_protected)>. L'adresse postale est: PO Box 81475, Chicago, IL 60681-0475, USA.

Afficher un texte sur le Web équivaut à mettre un document sur le rayonnement d'une bibliothèque publique. Cela nous coûte un peu d'argent et de travail. Nous pensons que c'est le lecteur volontaire qui en profite et nous le supposons capable de penser par lui-même. Un lecteur qui va chercher un document sur le Web le fait toujours à ses risques et périls. Quant à l'auteur, il n'y a pas lieu de supposer qu'il partage la responsabilité des autres textes consultables sur ce site. En raison des lois qui instituent une censure spécifique dans certains pays (Allemagne, France, Israël, Suisse, Canada, et d'autres), nous ne demandons pas l'agrément des auteurs qui y vivent car ils ne sont pas libres de consentir.

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'homme, qui stipule:  
ARTICLE 19 <Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit>  
**Déclaration internationale des droits de l'homme**, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, le 10 décembre 1948.

---

[\[email protected\]](#)

| [Accueil général](#) | [Aller à l'archive Faurisson](#) |

L'adresse électronique de ce document est:  
<http://aaargh-international.org/fran/archFaur/RF001024.html>